

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu réunion secrétariat ministère sur statut enquêteurs 10 novembre 2011

Étaient présent-e-s :

Pour les OS Insee: CGT, SUD-Solidaires, CFDT, CGT-FO, CGC.

Pour les OS ministère (fédérations) : CGT, CFDT, FO, CGC

Pour le ministère et la direction Insee : le secrétaire général du ministère et son adjointe, un agent du DRH ministère ; la secrétaire générale de l'Insee, deux missionnaires statut, le chef de l'UMS.

Cette réunion avait été demandé en deux temps (juillet + septembre) par l'intersyndicale CGT, CFDT, SUD, FO.

Une présentation est faite par les fédérations sur l'évolution du dossier, et sur le fait que jusqu'à la réunion du 8 novembre nous nous interrogeons réellement sur la volonté de l'Insee d'avancer sur ce dossier.

Bien que certains points aient avancé, certains problèmes ou questions demeurent :

1 – la grille salariale

L'amélioration proposée par la direction ne profiterait qu'à la fin des grades. De fait, seuls 5 ou 6% des enquêtrices et enquêteurs voient la proposition de la direction évoluer favorablement.

De la même manière, l'entrée directe dans la 1ère catégorie a été légèrement améliorée, mais cela concerne environ 5% des enquêtrices et enquêteurs.

De plus, vu la pyramide des âges, ces agents vont partir en retraite assez rapidement : ce grade se « videra » donc assez rapidement de ses nouvelles et nouveaux bénéficiaires !

Le secrétaire général du ministère annonce qu'il y a effectivement un sujet, et qu'une nouvelle proposition sera faite.

2 – La loi de résorption de la précarité dans la fonction publique (accord « Tron »)

Un état des lieux conjoint avec les organisations syndicales doit être fait. Nous demandons à ce que les enquêtrices et enquêteurs soient pleinement bénéficiaires de ce plan (Cdisation / titularisation).

Le ministère répond sur le fait que la contractualisation des enquêtrices et enquêteurs était prévue pour se faire avant l'accord Tron. De plus, la mise en place de la loi subit des retards. De fait, le ministère ne veut pas rendre la contractualisation des enquêtrices et enquêteurs tributaire de cette loi. Le ministère attend la réponse du ministère de la fonction publique sur l'intégration ou non des enquêtrices et enquêteurs à ce dispositif.

De plus, avec la loi il va être ouverte la possibilité de CDIser immédiatement sur des contrats à temps incomplet, et de manière expérimentale sur les CDI à temps complet. Nous demandons un examen juridique sur ces points en rappelant notre revendication de Cdisation rapide sans attendre les 6 ans de CDD.

Le ministère répond favorablement sur ce point.

3 – Commission Consultative Paritaire – cas des ancien-ne-s CDI

Nous avons demandé à plusieurs reprises, depuis le début de ce dossier, à pouvoir analyser le cas des ancien-ne-s CDI, dont les contrats sont très disparates, et dont les garanties ne sont pas assurées juridiquement.

Le groupe de travail ne se tenant pas, nous avons demandé la tenue de la CCP. Cela a été refusé par la direction, pour cause de manque de moyens.

Le ministère propose une aide juridique sur ce dossier ardu, mais de manière collective et non pas en CCP qui a pour vocation d'étudier les dossiers individuels. Une première réunion le 7 décembre, permettra de faire le point sur les questions se posant actuellement : quelles sont les garanties des contrats, comment sont pris en compte les congés payés...

4 – Evaluation du revenu net pour les enquêtrices et enquêteurs des DOM

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE **CGT, CFDT, CGT-FO, SUD**

L'engagement de la direction est de maintenir le revenu net. Cela nécessite de faire une comparaison avant-après des revenus. Or pour ce faire, il est envisagé d'intégrer la sur-rémunération DOM au « salaire après ». Autrement dit, on fait une différence sur le calcul des salaires métropolitains : le salaire de base pourrait être baissé, sous prétexte que la sur-rémunération la compenserait après coup !

Nous demandons une égalité de traitement : calcul du salaire en premier. Sur rémunération ensuite.

Le secrétaire général, qui pensait que la sur-rémunération ou un équivalent existait déjà, annonce qu'il prend acte. Il ne fait pas de proposition mais le sujet va devoir être réétudié.

5 – le Comité Hygiène et sécurité spécial enquêteurs

Les nouvelles instances vont se mettre en place. Nous demandons que le CHS enquêteurs, décidé depuis plus de deux ans se mette enfin en place, de manière à examiner des points sensibles, au premier desquels le sujet des agressions, très sous-déclarées par les enquêtrices et enquêteurs.

Les deux réunions du 8 et 10 novembre ont apporté quelques avancées : soit précises (prise en compte de l'ancienneté en SSM, abandon de la prime au mérite...) soit à venir (proposition de grille à revoir, accès direct en catégorie 1, certainement pour la réunion du 17 janvier).

Cependant le projet n'est toujours pas acceptable en l'état. Le mouvement des enquêtrices prix, et la réponse de l'Insee seront à regarder de très près.

De fait, la mobilisation sera déterminante ! A discuter donc lors des RAE de fin d'année !

A Paris le 15 novembre 2011